

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

4^{ème} RÉUNION DE 2011

Séance du 27 juin 2011

CG 11/4^{ème}/I-03

L'an deux mil onze, le 27 juin, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Vigié ;

Absent(s) : /

INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ET PROFESSIONNEL DE TARN-ET-GARONNE

COMPTE ADMINISTRATIF DE 2010

—

Le compte administratif de l'Institut Médico-Educatif et Professionnel de Tarn-et-Garonne pour 2010, tel qu'il a été approuvé par la commission de surveillance, fait apparaître un excédent de **358 615,31 €**.

Cet excédent global de clôture se décompose ainsi qu'il suit :

- SECTION D'EXPLOITATION

Recettes.....	2 298 591,41 €
Reprise d'excédent antérieur	2 500,00 €
Dépenses.....	<u>2 215 666,98 €</u>
Résultat.....	85 424,43 €

L'excédent de fonctionnement de **85 424,43 €** sera affecté en 2012 au financement de mesures d'exploitation.

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	143 918,13 €
Excédent de l'exercice 2009	284 832,66 €
Dépenses	<u>155 559,91 €</u>
Résultat.....	273 190,88 €

Cet excédent 2010 sera repris dans le projet de Décision Modificative n° 1 de 2011.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le compte administratif 2010 de l'Institut Médico-Educatif et Professionnel de Tarn-et-Garonne dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission de surveillance,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve le compte administratif 2010 de l'Institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne, lequel fait apparaître un excédent de 358 615,31 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,